

Ordonnance

Générale

colonial

Ordonnance n° n° 1.125 du 1° » octobre 1945 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté n° 1.125 du 1° » octobre 1945 sont promulgués à la Côte Française des somalis et Dépendances l'ordonnance n° 45-1988 du 3 septem- bre 1945 relative aux conditions dans lesquelles il sera procédé, le 21 octobre 1945 'ux élections générales et à la consultation par voie de référendum prévues par les « réonnances n° 45-1837 du 17 août 1945 : 45-1836 de la même date ; le décret n° 45-2.204 du 28 septembre 1945 portant convocation des collèges électoraux dans les territoires d'outre-mer relevant du Ministre des Colonies en vue de rocéder aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante et au referendum.